

RÉINSCRIPTION APRÈS RETRAIT DEPUIS PLUS DE 5 ANS – 2023-2024

	FRAIS DE RÉINSCRIPTION ¹	TPS	TVQ	COTISATION ²	TPS	TVQ	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PUBLIC	ASSURANCE ³ PROFESS EN MILIEU PRIVÉ	OPO ⁴	TOTAUX en milieu public	TOTAUX en milieu privé
Avril à juin 100%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	734,29 \$	36,71 \$	73,25 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	1455,76 \$	1502,63 \$
Juillet à septembre 75%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	550,71 \$	27,54 \$	54,93 \$	7,63 \$	54,50 \$	29,00 \$	1244,69 \$	1291,56 \$
Octobre à décembre 50%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	367,14 \$	18,36 \$	36,62 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	1029,81 \$	1053,25 \$
Janvier à février 25%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	183,57 \$	9,18 \$	18,31 \$	3,81 \$	27,25 \$	29,00 \$	818,75 \$	842,19 \$
Mars 10%	500,00 \$	25,00 \$	49,88 \$	73,42 \$	3,67 \$	7,32 \$	0 \$	0 \$	29,00 \$	688,29 \$	688,29 \$

- Les frais de réinscription¹ couvrent la vérification et l'évaluation de l'admissibilité.
- Le montant à payer sur la cotisation² annuelle varie en fonction de la date de réinscription au tableau.
- Assurance responsabilité professionnelle³ : un membre doit obligatoirement y souscrire selon le régime qui s'applique à sa situation comme prévu au [Règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle de l'Ordre des orthophonistes et du Québec](#)
- OPO⁴ : contribution obligatoire à l'Office des professions.